

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 8 septembre 2014, ajournée au 22 septembre 2014 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

343-2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 344-2014

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 17 et 18 septembre 2014, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 274 332.82 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 18 septembre 2014, d'une somme de 91 525,61 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 345-2014

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE POUR UN ÉMISSAIRE PLUVIAL SUR LE LOT 4737504

ATTENDU QUE le 7 juillet 2014 le conseil adoptait la résolution R 279-2014 autorisant la signature d'une servitude pour un émissaire pluvial sur le lot 4737504;

ATTENDU QU'un nouveau projet d'acte a été soumis à cette assemblée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité prenne les engagements contenus audit projet d'acte et accepte la servitude tel que mentionné audit projet d'acte.

QUE le maire et le secrétaire-trésorier ou en leur absence leurs suppléants soient autorisés à signer le dit acte tel qu'approuvé par cette assemblée.

ADOPTÉ

R 346-2014

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013 POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver les états financiers 2013 de l'office municipal d'habitation de Crabtree qui porte la contribution de la municipalité de 3 894 \$ à 4 822 \$ pour 2013.

ADOPTÉ

R 347-2014

CONTRIBUTION ANNUELLE 2015 - CERTIFICATION OSER-JEUNES

ATTENDU QUE le Conseil désire encourager la conciliation travail-études;

ATTENDU QUE le Conseil encourage les étudiants à continuer leurs études, tout en mettant en place plusieurs emplois saisonniers;

ATTENDU QUE la municipalité a adhéré en 2008 et s'est affichée comme un « Employeur OSER-JEUNES »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers, que la municipalité demande l'accréditation OSER-JEUNES au Comité régional pour la valorisation de l'éducation et que soit autorisé le paiement d'un montant de 100 \$ pour la certification 2015.

ADOPTÉ

R 348-2014

SAUVONS POSTES CANADA - NON AUX COMPRESSIONS

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la municipalité de Crabtree écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE la municipalité de Crabtree demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉ

R 349-2014

RÉFECTION DU TOIT DU NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL, 210, 1^{RE} AVENUE

Sur proposition d'André Picard , il est unanimement résolu d'accepter l'offre de l'entreprise « Les revêtements F. Chevrette inc. » pour la

réfection de la couverture en tôle du garage municipal situé au 210, 1^{re} Avenue pour un montant maximum de 24 374,70 \$, incluant les taxes., le tout tel que spécifié dans l'offre du 16 septembre 2014.

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 2011-193 pour un montant maximum de 20 496,73 \$ et que l'excédent soit affecté au fonds général au poste 02-320-00-522-00.

ADOPTÉ

R 350-2014

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB MÉGAROUES JOLIETTE INC. POUR 2014-2015.

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Mégaroues Joliette inc., relativement à l'autorisation de droit de passage pour VTT sur notre territoire;

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu d'accorder un droit de passage au Club Mégaroues Joliette inc., aux endroits suivants pour les années 2014-2015:

1. De circuler du champ face au 461 chemin Rivière-Rouge, sur chemin Rivière Rouge croisant le chemin St-Michel au panneau "arrêt" jusqu'après la voie ferrée;
2. De circuler du Coin chemin St-Michel et chemin de la Rivière Rouge;
3. De circuler sur le chemin St-Jacques près de la limite de St Paul au milieu de la terre de M. Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres;
4. De croiser le chemin Froment à l'intersection du Chemin Rivière Rouge.

ADOPTÉ

R 351-2014

DEMANDE DE CHANGEMENT DE VITESSE CHEMIN ARCHAMBAULT

ATTENDU QUE la municipalité de St-Liguotri fait une demande au ministère des Transports pour baisser la vitesse à 70 km/h sur le rang de l'église jusqu'à la limite de la municipalité de Crabtree;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree voudrait que la limite de vitesse soit réduite à 70 km/h sur toute la longueur du chemin Archambault entre la municipalité de St-Liguori jusqu'à l'entrée du périmètre urbain de Crabtree

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers de demander au ministère des Transports de réduire la vitesse à 70 km/h sur toute la longueur du chemin Archambault entre la municipalité de St-Liguori et l'entrée du périmètre urbain de la municipalité de Crabtree et de transmettre une copie de cette résolution à la municipalité de St-Liguori. :

ADOPTÉ

352-2014

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2008-151 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA MUNICIPALITÉ ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES

Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement de 2008-151 relatif à la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, afin d'interdire à tous véhicules de se stationner dans les espaces verts à plus de 6 mètres de la bordure de rue, à l'exception des véhicules municipaux

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

353-2014

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU STATIONNEMENT DANS LES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement de stationnement 2012-202 afin d'interdire à tout véhicule routier de se stationner dans les stationnements réservés aux employés et aux véhicules d'urgence à l'aréna.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 354-2014

PLANS D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES 2014

ATTENDU QUE pour obtenir le transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et la contribution du gouvernement du Québec, la municipalité devra également avoir établi son plan d'intervention des infrastructures;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs EXP a déposé une offre de services professionnels pour la confection du plan d'intervention des infrastructures de la municipalité de Crabtree, en date du 19 septembre 2014, préparée par Isabelle Mireault, ing., M.Ing., pour la somme de 17 500 \$ excluant les taxes;

ATTENDU QU'un montant de 3 715 \$ est disponible au poste 02-470-10-410-00 (honoraires professionnels protection de l'environnement) et qu'un autre montant au poste 02-701-30-410-00, de 20 000 \$ pour des frais d'honoraires professionnels à l'aréna ne sera pas utilisé en 2014;

En conséquence, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De mandater la firme d'ingénieurs EXP pour la confection du plan d'intervention des infrastructures municipales, le tout, pour un budget maximum de 17 500 \$ (excluant les taxes applicables), et selon l'offre de services professionnels déposée le 19 septembre 2014.

ADOPTÉ

R 355-2014

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'ACCISE 2014-2018

Le Conseil prend connaissance d'une offre de services professionnels de la firme EXP pour la demande de remboursement de la taxe d'accise 2014-2018.

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu de retenir l'offre de la firme EXP, pour un mandat à tarif horaire pour un budget estimé 2 700 \$, excluant les taxes, pour la demande de remboursement de la taxe d'accise 2014-2018 le tout tel que soumis par madame Isabelle Mireault, ing. M. Ing., dans leur offre datée du 22 septembre 2014, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

R 356-2014

ORGANISATION DU SOUPER DES FÊTES 2014 DES EMPLOYÉS ET

DES ÉLUS MUNICIPAUX

Sur proposition de Mario Lasalle , il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à organiser un souper accompagné, à l'occasion de la période des Fêtes, à l'intention des employés et des élus municipaux et de prévoir un système de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

ADOPTÉ

R 357-2014

CONTRAT POUR NETTOYAGE DES ÉGOUTS

ATTENDU QU'en 2012 la municipalité accordait le contrat de nettoyage des égouts par appel d'offres sur invitation à « ABC Environnement ».

ATTENDU QUE pour des contrats de moins de 25 000 \$ la municipalité peut procéder de gré à gré;

ATTENDU QUE la firme ABC Environnement offre de maintenir le même tarif qu'en 2012; soit de 6 884 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que le Conseil municipal accorde le mandat à ABC Fosses septiques pour la somme de 6 884 \$ incluant les taxes, en 2014.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.